Réception: Date

# Demande d’adhésion

|  |
| --- |
| **Adresse de facturation / Partie contractante** |
| **Nom de l’institution :**  |  |
| **Adresse de facturation :**  |  |
| **Personne de contact :** |  |
| **Tél. direct :** |  |
| **Courriel :** |  |
| **URL du site Internet :**  |  |
| **benevol-Newsletter :** | Oui [ ]  Non [ ]  |

|  |
| --- |
| **Coordinateur·rice des bénévoles (si différent·e de l'adresse de facturation / de la partie contractante)** |
| **Prénom / Nom :** |  |
| **Adresse :**  |  |
| **Tél. direct :** |  |
| **Courriel :**  |  |
| **benevol-Newsletter :** | Oui [ ]  Non [ ]  |

-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Cotisation de membre**

La cotisation de membre est calculée sur la base du chiffre d'affaires de l'organisation[[1]](#footnote-2). Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale.

Nous réalisons un chiffre d'affaires annuel (total des recettes) de CHF :

**Votre organisation est-elle exonérée d'impôts ?**

[ ]  Oui : veuillez joindre une copie de la décision

[ ]  Non

**Pour quelles raisons souhaitez-vous devenir membre de benevol canton de Berne ?**

 *Veuillez saisir votre texte ici.*

**Quelles sont les fonctions pour lesquelles vous souhaitez engagez personnes bénévoles ?**

 *Brève description des tâches au sein de votre organisation*

**Nombre de bénévoles** au sein de votre organisation:

**Nombre de personnes qui s’engagent à titre honorifique [[2]](#footnote-3)** au sein de votre organisation :

**Conditions d‘adhésion**

1. **Le bénévolat dans votre organisation complète le travail rémunéré sans le concurrencer. Cela signifie que les rôles, les tâches, les compétences et les obligations des bénévoles et des employé·e·s salarié·e·s sont clairement définis et délimités.**

[ ]  cela correspond

[ ]  cela ne correspond pas  *quelles en sont les raisons ?*

1. **Les tâches bénévoles sont-elles effectuées gratuitement au sein de votre organisation ?**

[ ]  oui

[ ]  non :  *quelles en sont les raisons ?*

1. **Existe-t-il dans votre organisation une personne responsable du bénévolat, qui représente ce secteur au sein de l'organisation, coordonne et encadre les engagements et fait office de personne de contact pour les bénévoles ?**

[ ]  oui

[ ]  non :  *quelles en sont les raisons ?*

1. **Les programmes de bénévolat de votre organisation ont-ils un but non lucratif[[3]](#footnote-4) ?**

[ ]  oui:  *veuillez décrire l’objectif en quelques mots*

[ ]  non

**Informations supplémentaires**

**Votre organisation dispose-t-elle d'un concept écrit concernant le bénévolat ?**

[ ]  oui : merci de joindre le concept de bénévolat ou la documentation correspondante.

[ ]  non

**De quelle manière le bénévolat est-il valorisé au sein de votre organisation ?**

 *Veuillez saisir votre texte ici.*

**Des conventions d'engagement sont-elles établies avec les bénévoles ?**

[ ]  oui

[ ]  non :  *quelles en sont les raisons ?*

**Les frais des bénévoles sont-ils remboursés ?**

[ ]  oui

[ ]  non :

*Veuillez décrire de quelle manière les frais des bénévoles sont remboursés (type et montant etc.)*

**Les bénévoles sont-ils·elles inclu****·e·s dans l'assurance responsabilité civile de l'entreprise ?**

[ ]  oui

[ ]  non : *une régulation alternative s-t-elle été mise en place ?*

**Les personnes bénévoles reçoivent-elles une attestation de la nature et de la durée de leur activité ainsi que des compétences employées et acquises dans le cadre de celle-ci ? Par exemple par le biais du dossier bénévolat (**[**dossier-bénévolat.ch**](https://dossier-freiwillig-engagiert.ch/fr/)**) ?**

[ ]  oui

[ ]  non :  *quelles en sont les raisons ?*

**Droits et devoirs**

1. **Règle de base**

Les membres de l'association benevol canton de Berne sont des organisations et des communes qui travaillent avec des bénévoles et des personnes qui s’engagent à titre honorifique ou des personnes individuelles qui soutiennent le but de l'association.

L'admission en tant que membre est confirmée par écrit. Le comité est compétent pour l'admission et l'exclusion des membres.

1. **Règles d’or du bénévolat de benevol**

Les membres de benevol canton de Berne s'engagent à respecter [les règles d’or de benevol Suisse](https://www.benevol.ch/fr/benevol-suisse/en-ligne.html).

## Assemblée générale

Droit de vote : lors de l'assemblée générale annuelle, chaque membre présent·e a le droit à une voix.

1. **Démission**

La démission de chaque membre doit être communiquée par écrit jusqu’au 30 septembre. La cotisation de l'année de résiliation reste due.

1. **Changements au niveau structurel et du personnel**

Les changements structurels (fusions, changements fondamentaux concernant le domaine des missions bénévoles, etc.) doivent être annoncés sans délai à benevol canton de Berne.

Si la personne de contact / le·la coordinateur·rice des bénévoles change, benevol canton de Berne en est informé.

# Annexes

[ ]  Bases légales (par exemple : statuts, acte de fondation)

[ ]  Copie de la décision concernant l'exonération fiscale

[ ]  Concept de bénévolat / charte

[ ]  Organigramme

[ ]  Rapport annuel actuel avec comptes annuels

[ ]  Brochure / papillon engagement bénévole

[ ]   *Autres :*

# Remarques

 *Autres remarques, questions etc.*

[ ]  J’ai des questions, veuillez me contacter au :  *mail / téléphone*

# Lieu et date : Signature :

1. Les organisations sont aussi des associations, des fondations, des administrations publiques, des foyers

et autres. [↑](#footnote-ref-2)
2. Une fonction honorifique est le fruit d'une élection. Les personnes qui s’engagent à titre honorifique sont généralement des membres du comité d'une association. [↑](#footnote-ref-3)
3. Un but est considéré comme non lucratif lorsqu'il est principalement orienté vers le bien-être d'autres personnes et ne sert pas en premier lieu à son propre profit. Voir par exemple : [Informations relatives au but d’utilité publique du centre de compétences Vitamin B.](https://www.vitamineb.ch/400_mots_cles/utilite-publique/) [↑](#footnote-ref-4)